



Commission consultative en matière de
protection des données, de transparence et
d'archives publiques
p/a Protection des données et transparence
Quai Ernest-Ansermet 18bis
1205 Genève

Présidence du Conseil d'Etat
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1211 Genève 3

Genève, le 11 juillet 2017

Commission consultative en matière de protection des données, de transparence et
d'archives publiques

Rapport d'activité législature 2014 - 2018

3ème année

(1er juin 2016 – 31 mai 2017)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 1, lettre f, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Article 58 de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD).

II. Compétences de la commission

La commission a pour tâche d'étudier et de donner son avis sur tout objet touchant aux domaines de la protection des données, de la transparence et de l'archivage en encourageant une politique dynamique et coordonnée dans ces domaines. Elle donne son préavis avant toute destruction d'archives historiques et prend position sur le rapport du préposé cantonal (art. 59 LIPAD).

III. Activités de la commission

La commission a tenu 7 séances ordinaires.

Outre les informations reçues régulièrement de la part du préposé à la protection des données et à la transparence et celles de l'archiviste d'Etat, elle a abordé les thèmes suivants :

- **Protection des données et transparence**
 - Prise de position sur le rapport annuel 2016 du Préposé cantonal.

- Le Conseil fédéral a mis en consultation son projet de loi sur la protection des données. Après avoir pris connaissance de celui-ci, la commission a décidé de ne pas participer à cette consultation, compte tenu que sa portée est strictement fédérale et que le Conseil d'Etat entendait déjà y répondre avec la participation du préposé cantonal à la protection des données et à la transparence (voir : http://www.ge.ch/conseil_etat/2013-2018/consultations-federales/doc/2017/protection-donnees-3-objets.PDF).
- La Commission a été auditionnée en la personne de son président par la commission judiciaire du Grand Conseil au sujet du PL 11984 modifiant la LIPAD pour regrouper la fonction de préposé à la protection des données et à la transparence avec celui de médiateur. Elle a exprimé ses doutes et ses craintes quant à un tel regroupement, ainsi qu'aux modifications apportées au fonctionnement de la CCPDTA.
- La Commission a communiqué à la commission législative du Grand Conseil son avis favorable quant à la modification de la LIPAD proposé par le PL 12103 et visant à renforcer la sécurité des données des étudiants et des enseignants dans le cadre des applications « Ecole en ligne ».
- La Commission a pris connaissance du projet de règlement sur l'administration en ligne (RAeL) en auditionnant son rédacteur, M. Verniory, juriste de la DGSI et elle lui a communiqué ses observations.

- **Archives**

- La Commission a rendu son rapport sur le rapport annuel 2015 des Archives d'Etat.
- La Commission a régulièrement suivi l'avancement des projets concernant les nouveaux locaux d'archivage pour les Archives d'Etat. Elle a pris bonne note de l'avancement des projets du Conseil d'Etat pour concrétiser ce dossier.

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par celui du préposé cantonal.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

6285.- CHF.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

0 Fr.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a series of connected loops and a long horizontal stroke extending to the right.

M. Jean-Daniel Zeller
Président de la Commission